

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 juin 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

En vue de la création d'un site propre pour autobus dans les rues Teste, Cuzin, Maximilien de Robespierre et Emile Zola à Vaulx en Velin, la Communauté urbaine doit acquérir un certain nombre de propriétés. L'opération a été déclarée d'utilité publique par arrêté de monsieur le préfet du Rhône n° 98-308 en date du 8 janvier 1998.

Parmi les biens à acquérir, figure notamment une parcelle de terrain de 68 mètres carrés à détacher d'une propriété actuellement cadastrée sous le numéro 10 de la section BC, appartenant à monsieur et madame Khelladi et située 8, rue Cuzin à Vaulx en Velin.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ledit terrain serait acquis au prix de 21 250 F comprenant une indemnité de remploi de 4 250 F admis par les services fiscaux.

En outre, la Communauté urbaine prendrait à sa charge les travaux suivants et estimés à 52 000 F :

- le rétablissement au nouvel alignement de tous les réseaux existants,
- la démolition et la reconstruction du mur de clôture avec deux piliers,
- la dépose et la repose du portail existant ;

**B - Propose de délibérer comme suit :**

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de monsieur le préfet du Rhône n° 98-308 en date du 8 janvier 1998 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'acte notarié estimés à 3 300 F seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0035.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,